

# Déclaration d'organisation d'un grand feu

A introduire un mois à l'avance auprès du Bourgmestre

Lieu	
Date et heures	
Coordonnées complètes de l'organisateur	
Nombres de personnes attendues	
Estimation de la quantité de branchage à brûler	
Coordonnées complètes du responsable de la sécurité sur place garantissant la mise en application des mesures de sécurité	
Coordonnées complètes du propriétaire ou de l'ayant-droit	

## Documents à joindre :

1) une copie de l'assurance « Responsabilité Civile »

2) Un plan « schéma » à l'échelle du lieu du grand feu indiquant :

- l'emplacement du bûcher
- l'emplacement des stands
- la zone exempte de public
- le descriptif de l'environnement
- l'emplacement des ressources en eau disponibles à proximité (bornes, bouches d'incendie, réserve d'eau etc...)
- la zone d'accueil pour les ambulances et les véhicules d'intervention
- les zones à risques éventuelles

Voir le Règlement Général de Police, chapitre 10, articles de 120 à 127 concernant l'organisation des grands feux.